

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 10 mars 2026**

**Date de convocation : le 3 mars 2026**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 29
- Ayant pris part au vote : 29
- Ayant donné procuration : 0

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** ROUX Jean-Hugues ;

**C.C.L.L :** NICOLET Mickaël ;

**C.C.V.M :**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** Christophe GARNIER

**Procuration de vote :**

**Mandant :**

**Mandataire :**

**RÉVISION 2026.1 DE L'AP-CP 2025-01 « CONSTRUCTION D'UN ÉCO-CENTRE SUR LA COMMUNE D'ORNANS »**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Par délibération du 10 décembre 2024, le SYBERT a mis en place une Autorisation de Programme n°2025-01 au titre des travaux de construction d'un éco-centre sur la commune d'Ornans.

Rappel du programme :

Le SYBERT porte la maîtrise d'ouvrage de la construction d'un nouvel éco-centre sur la commune d'Ornans.

Le programme reprend les marchés, engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se poursuivant en 2025 et suivants, ainsi que – et surtout – les travaux de construction de l'éco-centre.

En dépenses, selon les termes du marché, le montant de l'AP s'élève à 4 300 000 € HT.

En recettes, le SYBERT a engagé différentes démarches pour solliciter des subventions, sans concrétisation à l'ouverture de l'AP.

PROGRAMME INITIAL : délibération du 10 décembre 2024						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Dépenses antérieures à l'ouverture de l'AP Hors gestion du site provisoire POUR MÉMOIRE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	130 000,00	57 073,40	130 000,00		
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 970 000,00	0,00	1 970 000,00	2 000 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>						
001	Autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement (ADEME)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dette assimilés	4 100 000,00	0,00	2 100 000,00	2 000 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 100 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>0,00</b>

Proposition de révision de l'AP (mars 2026)

Pour la 1<sup>ère</sup> révision de la présente AP, il est proposé de compléter le CP 2026, par les crédits non consommés sur le CP 2025.

Le budget total de l'AP n'est pas modifié.

Les dépenses du CP 2025 ont été autofinancées, sans mobilisation d'emprunt en 2025.

*A fin 2025, le taux de réalisation en dépenses, sur la totalité de l'AP, est de 23,31% en dépenses.*

Révision n°1 - Comité du 10 mars 2026						
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Dépenses antérieures à l'ouverture de l'AP Hors gestion du site provisoire POUR MÉMOIRE	Réalisation CP 2025	Rappel CP2026	Complément CP 2026
<b>DEPENSES</b>						
20	Frais d'études préliminaires et d'exécution	130 000,00	57 073,40	66 158,57		63 841,43
23	Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	3 970 000,00	0,00	889 665,79	2 000 000,00	1 080 334,21
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>955 824,36</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>1 144 175,64</b>
<b>RECETTES</b>						
001	Autofinancement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement notifiée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dette assimilés	4 100 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	2 100 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 100 000,00</b>

**À l'unanimité, le Comité Syndical valide la proposition de révision (2026.1) de l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement n°2025-01 au titre des travaux de construction d'un éco-centre sur la commune d'Ornans.**

La révision des crédits de paiement prévus pour 2026 est prise en compte dans le Budget Supplémentaire 2026.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
Christophe GARNIER


